



GEOMETRES-EXPERTS
Assermentés

&

EXPERTS IMMOBILIERS
Agréés



16 avenue Reine Astrid
B-1300 Wavre



010 / 45 10 05



info@expertsnicolai.be



www.expertsnicolai.be

ORDRE DE MISSION ETAT DES LIEUX ENTREE LOCATIVE

Le(s) soussigné(s): Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel Officiel :

(N° National ou TVA :)

Bailleur(s) / Locataire(s) / ou leur représentant porteur d'une procuration,

Charge(nt) le « Bureau d'Expertises Nicolai & Associés srl » dont les bureaux sont établis à Wavre, Avenue Reine Astrid 16, représenté par son Administrateur, Monsieur Michaël Nicolai, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté près le Tribunal de Première Instance de Nivelles, (ou tout collaborateur désigné pour le représenter celui-ci), de réaliser la mission suivante :

Etat des lieux d'ENTREE LOCATIVE

(Forfait tout inclus – à.p.d. 120€ - détails au verso)

- Ouverture dossier & déplacement expert sur les lieux
- Recommandations entretiens locatifs et Conseils Experts
- Inventaire clés & attestations d'entretiens présentés
- Relevé des compteurs / calorimètres identifiés accessibles

- Description détaillée de chaque pièce renseignée
- Photos suivant demandes ou nécessités
- Rapport Dactylographié signé par expert sous format PDF

(....) Service Classics Pro

(le Choix Budget avec prépaiement)

(....) Service PREMIUM Pro

(RDV garanti 7J – Annulable / modifiable - Paiement sur place)

Date de

Visite souhaitée : / / à h

Immeuble à :

Coût de la mission : Forfait par client : € / voir tarifs au verso

Le forfait tient compte que la mission est confiée conjointement par 2 clients : le client locataire et le client bailleur.

Le mode de calcul des honoraires et frais sont considérés comme parfaitement compris et acceptés ainsi que les conditions d'exécution de la mission. Les honoraires et frais sont payables avant le démarrage des constats et leur exigibilité n'est pas conditionnée par l'approbation du rapport final de l'expert (indépendance). En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, le premier rappel gratuit. A défaut de paiement dans le délai échu du premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit : 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ; 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ; 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR. Si le coût de la mission confiée est supporté par plusieurs clients et /ou en cas de non-paiement partiel de la mission, ce, quel que soit la partie défaillante, l'expert se réserve le droit de retenir les pièces confiées et ses travaux. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont il reconnaît avoir pris connaissance, le(s) client(s) autorise(nt) la Srl Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de ses données personnelles ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur internet ou pour procurer des informations à sa clientèle. Le(s) client(s) reconnaît avoir pris connaissance de la fiche d'information de l'entreprise ainsi qu'avoir reçu toutes les informations relatives avant la signature du présent ordre de mission. Le mode de communication est le courriel et documents au format PDF. Pour tout litige, quelle qu'en soit leur nature, les tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon seront compétents.

Clause légale : Droit de rétractation (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8,15° du Code de droit économique)

Le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service conformément à l'article VI.47, §2,1° du Code de droit économique.

☐ Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation au cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 60% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à, le, avec un exemplaire remis pour chaque partie.

Signature(s) pour confirmation :

Le(s) client(s),



NOS SPECIALISATIONS

Estimations immobilières - Réceptions Provisoires
Etats des Lieux Locatifs / Avant-Travaux / Acquisitifs
Constats Techniques – Permis de Location
Expertises Judiciaires & Fiscales



SIÈGE SOCIAL (sur RDV uniquement)

Bureau d'Expertises NICOLAI & Associés srl
Siège Social : Av. Seigneurie de Walhain n°12 – B1300 Wavre
TVA : BE.0469.808.612 - IBAN : BE71 3401 8125 7369

HONORAIRES 01/10/2026 - SERVICES Bureau Expertises NICOLAI & associés

	EXPERTISE DESCRIPTIVE - ETAT DES LIEUX LOCATIF / USUFRUIT / ACQUISTIF	Tarif TVAC
	Tarif pour CHAQUE client (Locataire ou Bailleur / Usufruitier-Nu-propriétaire - Base 2)	
Etat des lieux d'ENTREE Début occupation	Etat des Lieux d'entrée (tous niveaux de services): Déplacement, Constatations, inventaire Clés & attestations présentées, relevés compteurs accessibles identifiés, dactylographie & Rapport de Procès-verbal légal au format PDF	
Etat des lieux de SORTIE (Fin occupation) & valorisations	Etat des Lieux de Sortie (tous niveaux de service): Déplacement, Visite et Examen détaillé immeuble, Récolement, Déterminations et valorisations des dégâts locatifs, Relevés compteurs identifiés et accessibles / Clés & Attestations présentées, Procès-verbal d'indemnité de dégâts ou manquements locatifs, envoi au format PDF.	
Service Classics PRO (Entrée ou Sortie) le + économique	Un service avec une gestion professionnelle 100% numérique de votre dossier avec l'organisation et confirmation du rendez-vous par courriel, l'envoi de 1ers conseils utiles et recommandations d'entretien, un expert délégué sur place pour répondre à vos questions et vous encadrer pour un état des lieux clair et complet. Préparation avant visite.	
Service PREMIUM PRO (Entrée ou Sortie) le + demandé	Service Classics Pro avec avantages et services personnalisés: RDV garanti 7 jours, possibilité d'annulation ou de modification sans frais 48h avant le RDV; pas d'acompte avant le RDV, coordination avec votre agence ou un tiers, réduction de 10% en cas d'états des lieux successifs de sortie et d'entrée, pré-remplissage des relevés compteurs identifiés, gestion avenants jusqu'à 1 mois après visite.	Tarifs Classics Pro +10%
Code interne	Tarifs Etats des lieux Entrée ou Sortie Locative CLASSICS PRO (prix pour chaque partie)	Tarif Classics pro
ELES Base Bur / Commerce	Etat des lieux locatif BUREAU - COMMERCE - Devis indicatif à valider	apd 175€ htva 21% + 1€/ m²
ELES Base Entrepot	Etat des lieux locatif ENTREPOT - Devis indicatif à valider	apd 175€ htva 21% + 0,5€/ m²
ELES Base APPT	Etat des lieux locatif - APPARTEMENT OU Studio - Descriptif de Base	125,00 €
ELES Base MAISON	Etat des lieux locatif - MAISON - Descriptif de Base	160,00 €
	(base = cuisine et équipements, tous les hall, les wc, buanderie, salon, séjour, chaufferie, placards, photos utiles)	
Chambre	Par chambre ou bureau ou espace polyvalent (<30 m²) / Descriptif	10,00 €
Sanitaire	Par local salle de bain ou salle de douche / descriptif	20,00 €
Garage / Annexe	Par garage ou local équipé (Dressing, buanderie équipée,...)	15,00 €
Cave / Grenier	Cave ou Grenier séparé / terrasse seule	10 € (offert premium)
Extérieur	Jardin ou terrasse > 50 m² / Descriptif / Complément photos	20,00 €
ELES Piscine	Piscine et ses équipements / descriptif état apparent	20,00 €
	Compléments / extension de services ou de descriptifs	
BXL zone	Spécificités circulation parking codes postaux 1000 à 1299 - Min 24,20€	10% (Offert Premium)
ELE REPRISE	Sortie litigieuse ou sur base d'un rapport d'entrée non réalisé par notre bureau	+15%
Priority pass	Rédaction et cloture rapport prioritaires (gain de temps ± 50%)	NEW +20%
ELES mobilier 25+	Immeuble meublé: Inventaire de base + reportage photographique étendu	+25%
ELES mobilier 50+	Immeuble meublé: Inventaire + descriptif + reportage photographique étendu	+50%
ELES Mobilier Garni75+	Immeuble meublé & Garni (vaisselle,...): Descriptif mobilier+ inventaire garni+ photos	+75%
ELES 100	Mission avec contre-expert ou intervention pour un seul client	+100%
Exp Mail	Suivi - échanges administratifs post rendez-vous (au-delà de 4 courriels /par courriel)	30,00 €
ELE Visite2	Réouverture / Avenant / complément de constats: base	150,00 €
ELE Contest	Encadrement expert contestation état des lieux - Min. 250 € - tarif par heure	150,00 €
ELES Prestige	Descriptifs décors recherchés, aménagements multiples, finitions prestige	min. +10% à 15% loyer
ELES admin+ / cave	Coordination agence avec Gestion prise ou dépôt des clés (suivant agenda)	10,00 € (Inclus premium)
ELES Réduction	Réduction pour missions consécutives (Entrée + Sortie) - sous réserve accord expert	-10% (en Premium Exclusive)

Valable au 1.10.206 - Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation- hors missions judiciaires et préalables

Extraits des Conditions générales liées aux modalités d'exécution de la mission (disponibles intégralement sur www.expertsnicolai.be):

Les frais et honoraires sont forfaitisés tenant compte que la mission est confiée par le client locataire et par le client bailleur. En cas de non-conformité de l'immeuble avec le descriptif renseigné, le descriptif de l'expert et les suppléments demandés prévalent pour le calcul du coût de la mission. La Société sera redevable au Client d'une indemnité maximale de 10% de la mission envers le Client en raison de tout préjudice résultant du non-respect de ses obligations pour autant que seul Bex SRL soit responsable. Toute annulation totale de la mission par le Client pendant la durée du contrat ou le jour même de l'état des lieux n'est valable qu'avec l'accord écrit de la Société. En cas d'annulation de la mission le jour de l'état de lieux, la Société se réserve le droit de facturer, outre le paiement des honoraires déjà exigibles ou perçus et sus des frais déjà engagés par lui, 60 % des honoraires décrits dans le contrat à titre d'indemnité de dédit. Le contrat prend fin 15 jours après l'envoi du rapport.

L'ensemble de la mission de l'expert porte sur des constats apparents sans investigation spécifique ou démontage. Les mentions de l'expert stipulant les équipements comme fonctionnels sont à considérer comme de simples tests à l'enclenchement. Les difficultés anormales d'utilisation, de lecture ou d'accès, les compteurs situés dans des locaux inaccessibles ou mal désignés sortent des limites d'une mission usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif. La responsabilité de l'expert ne pourra être engagée en cas de manipulation d'un équipement défectueux non signalé à celui-ci par écrit. Il ne sera pas obligatoirement tenu compte des défauts d'ordre constructif si ce n'est à simple titre informatif et sans reconnaissance préjudiciable à l'une ou l'autre des parties. Les vérifications de la sécurité, de l'habitabilité et de salubrité n'entrent pas dans la mission de base dont question dans la présente mission. Les éventuelles remarques de l'expert relatives à ces points sont données à titre purement préventif et sous réserve de vérifications complémentaires à faire par des spécialistes spécifiques ou encore par demande écrite d'extension de mission spécifique. L'expert ne pourra être responsable des accords ou modalités juridiques fixées entre les parties. Tout document, coordonné ou observations liées à la mission doivent être transmis à l'expert avant le démarrage de sa mission. L'expert ne peut être responsable de manquements d'appréciation liés à des informations non communiquées avant le démarrage de sa mission même s'il a accepté de démarrer sans ces informations. Après le passage de l'expert, le locataire et le bailleur peuvent, dans un délai de 30 jours suivant la prise de possession des lieux, établir, entre eux, un avenant au présent constat s'ils souhaitent voir préciser certains points voire omissions involontaires sur lesquels les parties sont en accord. Une copie sera adressée à l'expert. Passé ce délai ou à défaut d'accord, les constatations de l'expert et les éventuels avenant(s) signé(s) établis soit de commun accord par les parties, soit dressés par l'expert, sont considérés comme lus et approuvés et lieront irrévocablement les parties. La vérification de concordance des compteurs avec l'immeuble examiné est à vérifier par le client dans le même délai de même que la cohérence des consommations. Les formalités d'enregistrement du bail, de l'état des lieux d'entrée et transferts compteurs ne font pas partie de la mission de l'expert.

Il est expressément convenu par le(s) client(s) chargeant l'expert que les constatations revêtent l'aspect contradictoire prévu par la loi après la visite des lieux par l'expert, et ce, malgré l'absence des parties ou l'absence de signature, par les parties, du rapport qui sera rédigé. Sauf réception plus rapide ou défaut de réception signalé des parties, le rapport de l'expert est présumé avoir été réceptionné par chacun dans les 6 semaines qui suivent la vue des lieux. Le client dispense l'expert de reprendre les informations légales nécessaires dont il n'aura pas eu connaissance ou accès le jour de ses constats. En application de l'article 8.20 du Code civil, il est loisible à chaque partie de solliciter un exemplaire des documents signés par l'expert par demande adressée au secrétariat de l'Expert : info@expertsnicolai.be